

Les Lilas, le mardi 22 novembre 2022

*M. Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de  
la Fonction Publiques  
101 rue de Grenelle 75007 Paris*

*M. François Braun, ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne, 75350 Paris*

*Mme Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales  
20 avenue de Ségur 75007 Paris*

**Objet : préavis de grève national le 29 novembre 2022**

*Messieurs les ministres, madame la ministre déléguée,*

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a adopté le 26 octobre dernier le décret permettant d'étendre le Complément de Traitement Indiciaire aux agents titulaires et contractuelles exerçant dans les Etablissements Sociaux et Médico Sociaux, les conseils départementaux (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, service départemental d'action sociale, etc.), les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le texte valide la liste des bénéficiaires du CTI, instaurant par ailleurs une triple obligation : être à la fois dans le bon cadre d'emplois, le bon service et assurer une mission d'accompagnement socio-éducatif à titre principal.

Une grande partie de la filière sociale et médico-sociale est exclue du CTI. Les personnels administratifs, assistants familiaux et personnels techniques n'en verront pas la couleur non plus. Certains travailleurs sociaux exclus seront contraints de faire des mobilités pour ouvrir droit au CTI, c'est inacceptable !

On est loin des annonces du gouvernement de février dernier faisant croire à une volonté de reconnaissance des agents ou d'une prise en compte du besoin des populations accompagnées. Nous sommes face à une logique cynique et purement comptable. Pour la FSU tous les agents intervenant dans le secteur social doivent bénéficier du CTI, comme cela a été le cas pour les professionnels des hôpitaux lors du Ségur de la Santé, car toutes les missions justifient le CTI.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux et médico-sociaux sont confrontés à la mise en œuvre de politiques publiques qui développent une vision gestionnaire et déshumanisée en contradiction avec l'objectif de ces métiers. La conséquence majeure est une difficulté à assurer leur mission d'accompagnement des personnes.

Alors le 29 novembre, les travailleurs sociaux et médico-sociaux se mobilisent nationalement pour dénoncer :

- la dégradation de leurs conditions de travail (postes vacants, charge de travail...)



- La perte de sens de leur travail et l'approche gestionnaire des missions

Soyons dans la rue le 29 novembre pour revendiquer :

- La véritable reconnaissance de la nécessité des missions de service public qu'ils accomplissent
- La mise en œuvre de mesures de revalorisation de leurs métiers et Le versement du CTI à tous les professionnels intervenant dans le secteur social et médico-social.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour la journée du 29 novembre 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre à l'ensemble des personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, messieurs les ministres, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

